



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 FÉVRIER 2024 **À SCIENTRIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Scientrier sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 30 janvier 2024

Délégués titulaires en exercice : 29

Délégués titulaires présents : 22

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 1

Secrétaire élu : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAITEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, François FILET, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Lucas PUGIN

Absent non excusé : Arnaud LAYAT

Etaient également présents à l'Assemblée : Patricia DEAGE et Eric BOUCHET

Heure d'ouverture de séance : 19H30

Arrivée de Patrick GAVARD à partir du point n°5

Heure de clôture de séance : 20H25

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 17 janvier 2024
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Marché public 2023MAPA13 – Travaux Eau potable et assainissement – Lots 1 et 2 – Attribution et autorisation de signature
5. Création d'un poste eau potable
6. Modification d'un poste d'électrotechnicien

7. Débat d'orientations budgétaires
8. Questions diverses
9. Informations diverses

Lucas PUGIN invite l'Assemblée délibérante à approuver le procès-verbal du comité syndical du 17 janvier 2024 à Contamine-sur-Arve.

Bruno FOREL souhaite que soit intégré dans ce procès-verbal ce qu'il a exprimé après les résultats du vote de l'élection du 6^{ème} Vice-Président.

Lucas PUGIN ajourne cette approbation de procès-verbal à la prochaine Assemblée délibérante pour apporter les modifications demandées.

Délibération d'approbation du procès-verbal du 17/01/2024 : ajournée

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D24_02_07_11

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à MÉGEVETTE, le 13 mars 2024.

Délibération n° D24_02_07_12

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2023MAPA13 – TRAVAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – LOTS 1 ET 2 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus aux entreprises économiquement les plus avantageuses, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de travaux,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_02_07_13

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EAU POTABLE - FONTAINIERIL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste sur emploi permanent de droit public de technicien eau potable - fontainier à temps complet au service eau potable dans un des cadres d'emplois suivants : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement de cet agent dès lors que la délibération est exécutoire pour une prise de fonction à compter du 1^{er} octobre 2024,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté,

DE SUPPRIMER le poste de fontainier actuellement pourvu dès lors que l'agent parti à la retraite sera radié des cadres de la fonction publique territoriale.

Délibération n° D24_02_07_14

OBJET : MODIFICATION D'UN POSTE D'ÉLECTROTECHNICIENIL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE SUPPRIMER un poste d'électrotechnicien rattaché au service eau potable ainsi qu'au budget annexe eau potable,

DE CREER un poste d'électrotechnicien permanent à temps complet sous régime de droit public rattaché au service assainissement ainsi qu'au budget principal assainissement dans un des cadres d'emplois adaptés aux candidats qui seront retenus : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement de cet agent dès lors que la délibération est exécutoire.

Délibération n° D24_02_07_15

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRESIL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Principal Assainissement 2024 comme suit :

Charges de personnel	1 760 000 €
Annuité de la dette	3 150 000 €
Amortissement des travaux	2 320 000 €

Recettes redevances	5 600 000 €
Subventions attendues	3 727 527 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	7 150 358 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	700 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	61 000 €

Délibération n° D24_02_07_16

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRESIL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Annexe Eau potable 2024 comme suit :

Charges de personnel	1 791 000 €
Annuité de la dette	2 220 000 €
Amortissement des travaux	2 250 000 €
Recettes redevances	7 600 000 €
Subventions attendues	1 486 408 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	7 480 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 050 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	30 000 €

Lucas PUGIN invite l'Assemblée délibérante à poser les questions diverses.

Jean-Paul COSTAZ demande pour quelles raisons les produits constatés d'avance sont mis en investissement et non en charge de fonctionnement.

Lucas PUGIN précise que cette écriture comptable a été imposée par le comptable public et que par ailleurs, elle permet de compenser les difficultés de trésorerie en cours d'exercice N puisque les recettes réelles des produits constatés d'avance ne sont implémentées qu'au cours de l'exercice N+1.

Eric BOUCHET interroge Lucas PUGIN pour savoir pourquoi il y a autant de contrats d'emprunt.

Lucas PUGIN précise que c'est dû en grande partie aux différents transferts de compétences.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,

Sarah BARBIER



Le Président du Syndicat,

Lucas PUGIN


